



RCS : GRENOBLE

Code greffe : 3801

Documents comptables

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

Le greffier du tribunal de commerce de GRENOBLE atteste l'exactitude des informations transmises ci-après

Nature du document : Documents comptables (B-S)

Numéro de gestion : 2015 B 01919

Numéro SIREN : 814 639 605

Nom ou dénomination : AMOPC

Ce dépôt a été enregistré le 01/09/2017 sous le numéro de dépôt B2017/013576

DEPOT DES COMPTES ANNUELS

n°de dépôt : **B2017/013576**
n°de gestion : **2015B01919**
n°SIREN : **814 639 605 RCS Grenoble**

Le greffier du Tribunal de Commerce de Grenoble certifie avoir procédé le 01/09/2017 à un dépôt annexé au dossier du registre du commerce et des sociétés de :

AMOPC - Société par actions simplifiée
11 chemin du Couvent 38100 Grenoble -FRANCE-

date de clôture : 31/12/2016

Ce dépôt comprend les documents comptables prévus par la législation en vigueur.

Concernant les évènements RCS suivants :
Dépôt des comptes annuels



1321479

Désignation de l'entreprise	AMOPC	Néant ☐ *
Adresse de l'entreprise	11 RUE DU COUVENT	38100 GRENOBLE
Numéro SIRET *	81463960500017	
Durée de l'exercice en nombre de mois *	14	Durée de l'exercice précédent * 0

				Exercice N clos le	Exercice N-1 clos le
				31122016	00000
ACTIF		Brut 1	Amortissements - Provisions 2	Net 3	Net 4
ACTIF IMMOBILISE	Immobilisations incorporelles { Fonds commercial *	010	012		
	{ Autres *	014	016		
	Immobilisations corporelles *	028	030		
	Immobilisations financières * (1)	040	042		
	Total I (5)	044	048		
ACTIF CIRCULANT	STOCKS				
	Matières premières, approvisionnements, en cours de production *	050	052	3 889	
	Marchandises *	060	062		
	Avances et acomptes versés sur commandes	064	066		
	Créances (2) { Clients et comptes rattachés *	068	070		
	{ Autres * (3)	072	074		
	Valeurs mobilières de placement	080	082		
	Disponibilités	084	086	14 292	
	Charges constatées d'avance *	092	094		
	Total II	096	098	18 181	
Total général (I+II)		110	112	18 181	
PASSIF				Exercice N NET 1	Exercice N-1 NET 2
CAPITAUX PROPRES	Capital social ou individuel *	120		1 500	
	Ecarts de réévaluation	124			
	Réserve légale	126			
	Réserves réglementées *	130			
	Autres réserves (dont réserve relative à l'achat d'oeuvres originales d'artistes vivants *	131			
	Report à nouveau	134			
	Résultat de l'exercice	136		94	
	Provisions réglementées	140			
	Total I	142		1 594	
	Total II	154			
DETTES (4)	Provisions pour risques et charges				
	Emprunts et dettes assimilées	156			
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours	164			
	Fournisseurs et comptes rattachés *	166		866	
	Autres dettes (dont comptes courants d'associés de l'exercice N :)	169	6 564	15 721	
	Produits constatés d'avance	174			
Total III		176		16 587	
Total général (I + II + III)		180		18 181	
RENOUVOIS	(1) Dont immobilisations financières à moins d'un an	193			
	(2) Dont créances à plus d'un an	197			
	(3) Dont comptes courants d'associés débiteurs	199			
		(4) Dont dettes à plus d'un an	195		
		(5) Coût de revient des immobilisations acquises ou créées au cours de l'exercice *	182		
		(5) Prix de vente hors TVA des immobilisations cédées au cours de l'exercice *	184		

* Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice n° 2033-NOT

Formulaire obligatoire (article 302 Septies
A bis du Code Général des Impôts)

Désignation de l'entreprise AMOPC

Néant ☐ *

A - RÉSULTAT COMPTABLE

Exercice N clos le 13 1 1 2 2 0 1 6
Exercice N-1 clos le 0 0 0 0 0 2

PRODUITS D'EXPLOITATION	Ventes de marchandises *		dont export et livraisons intracommunautaires		209		210		
	Production vendue	biens			215		214		
		services *			217		218	57 315	
	Production stockée *		(Variation du stock en produits intermédiaires, produits finis et en cours de production)				222	3 889	
	Production immobilisée *						224		
	Subventions d'exploitation reçues						226		
	Autres produits						230	331	
	Total des produits d'exploitation hors T.V.A. (I)						232	61 535	
CHARGES D'EXPLOITATION	Achats de marchandises * (y compris droits de douane)						234		
	Variation de stock (marchandises) *						236		
	Achats de matières premières et autres approvisionnements * (y compris droits de douane)						238		
	Variation de stock (matières premières et approvisionnement) *						240		
	Autres charges externes * :		(dont crédit bail : - mobilier - immobilier)			242	30 489		
	Impôts, taxes et versements assimilés (dont taxe professionnelle CFE et CVAE *)		243	183	)	244	460		
	Rémunérations du personnel *						250	22 014	
	Charges sociales (cf. renvoi 380)						252	8 317	
	Dotations aux amortissements *						254		
	Dotations aux provisions						256		
	Autres charges	dont provisions fiscales pour implantations commerciales à l'étranger *		259		]	262		
		dont cotisations versées aux organisations syndicales et professionnelles		260		]	*		
	Total des charges d'exploitation (II)						264	61 280	
1 - RÉSULTAT D'EXPLOITATION (I - II)						270	256		
PRODUITS ET CHARGES DIVERS	Produits financiers (III)						280		
	Produits exceptionnels (IV)						290		
	Charges financières (V)						294	145	
	Charges exceptionnelles (VI)						300		
	Impôts sur les bénéfices * (VII)						306	17	
2 - BÉNÉFICE OU PERTE : Produits (I+III+IV) - Charges (II+V+VI+VII)						310	94		
B - RÉSULTAT FISCAL		Reporter le bénéfice comptable col. 1, le déficit comptable col. 2				312	94	314	
Réintégrations	Rémunérations et avantages personnels non déductibles *						316		
	Amortissements excédentaires (art. 39-4 C.G.I.) et autres amortissements non déductibles						318		
	Provisions non déductibles *						322		
	Impôts et taxes non déductibles * (cf. page 7 de la notice 2033.not)						324	17	
	Divers*, dont intérêts excédentaires des cptes-cts d'associés		247		écarts de valeurs liquidatives sur OPCVM*	248	330		
	Charges afférentes à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime						998		
	Résultat fiscal afférent à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime						999		
Déductions	Produits afférents à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime							997	
	Entreprise nouvelles (44 septies)	986	Zone franche urbaine (44 octies et octies A)	987	Zones de restructuration de la défense (44 septies)	127	Zones de revitalisation rurales (44 quinquies)	138	342
	Reprise d'entreprises en difficulté (44 septies)	981	Jeune entreprise innovante (44 septies A)	989					
	Dont ZFA (44 quaterdecies)	345	Investissements outre-mer	344	Créance due au report en arrière du déficit	346			350
	"Déduction exceptionnelle (art 39 decies)"					655			
RÉSULTAT FISCAL AVANT IMPUTATION DES DÉFICITS ANTÉRIEURS		Bénéfice col. 1 Déficit col. 2				352	111	354	
Déficits	Déficit de l'exercice reporté en arrière (Entreprises I.S. seulement)						356		
	Déficits antérieurs reportables : * dont imputés sur le résultat :							360	
RÉSULTAT FISCAL APRES IMPUTATION DES DÉFICITS		Bénéfice col. 1 Déficit col. 2				370	111	372	

ANNEXE DÉCLARATION 2033-B

Désignation de l'entreprise : AMOPC

31/12/2016

Détail des réintégrations diverses**Total des réintégrations diverses****Détail des déductions diverses****Total des déductions diverses**

Formulaire obligatoire (article 302 Septuies
A bis du Code Général des Impôts)Désignation de l'entreprise : AMOPCNéant ☒ *

I	IMMOBILISATIONS	Valeur brute des immobilisations au début de l'exercice		Augmentations		Diminutions		Valeur brute des immobilisations à la fin de l'exercice		Réévaluation légale *
ACTIF IMMOBILISÉ										Valeur d'origine des immobilisations en fin d'exercice
Immobilisations incorporelles	Fonds commercial	400		402		404		406		
	Autres	410		412		414		416		
Immobilisations corporelles	Terrains	420		422		424		426		
	Constructions	430		432		434		436		
	Installations techniques matériel et outillage industriels	440		442		444		446		
	Installations générales agencements divers	450		452		454		456		
	Matériel de transport	460		462		464		466		
	Autres immobilisations corporelles	470		472		474		476		
Immobilisations financières		480		482		484		486		
TOTAL		490		492		494		496		

II	AMORTISSEMENTS	Montant des amortissements au début de l'exercice		Augmentations : dotations de l'exercice		Diminutions : amortissements afférents aux éléments sortis de l'actif et reprises		Montant des amortissements à la fin de l'exercice	
IMMOBILISATIONS AMORTISSABLES									
Immobilisations incorporelles		500		502		504		506	
Immobilisations corporelles	Terrains	510		512		514		516	
	Constructions	520		522		524		526	
	Installations techniques matériel et outillage industriels	530		532		534		536	
	Installations générales, agencements, aménagements divers	540		542		544		546	
	Matériel de transport	550		552		554		556	
	Autres immobilisations corporelles	560		562		564		566	
TOTAL		570		572		574		576	

III PLUS-VALUES, MOINS-VALUES		(19%, 15% et 0% pour les entreprises à l'IS, 16% pour les entreprises à l'IR) (Si ce cadre est insuffisant, joindre un état du même modèle)									
Nature des immobilisations cédées virées de poste à poste, mises hors service ou réintégrées dans le patrimoine privé y compris les produits de la propriété industrielle.	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	

Immobilisations	Valeur d'actif *	Amortissements *	Valeur résiduelle	Prix de cession *	Plus ou moins-values			
					Court terme *	Long terme		
						19 % ⑥	15 % ou 16 % ⑦	0 % ⑧
1								
2								
3								
4								
5								
6								
7								
8								
9								
10								
TOTAL	578	580	582	584	586	581	587	589
Plus-values taxables à 19 % (1)			579	Régularisations	590	583	594	595
Résultat net de la concession et de la sous-concession de licences d'exploitation de droits de la propriété industrielle bénéficiant du régime des plus-values à long terme (CGI art 39 terdecies)							591	
TOTAL					596	585	597	599

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2033-NOT.

(1) Les plus-values sont imposables au taux de 19 % en application des articles 238 bis JA, 210 E et 208 C du CGI. Joindre un état établi selon le même modèle, indiquant les modalités de calcul de ces plus-values.

4

RELEVÉ DES PROVISIONS - AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES - DÉFICITS REPORTABLES - CRÉDITS D'IMPÔTS

Formulaire obligatoire (article 302 Septuies
A bis du Code Général des Impôts)

Désignation de l'entreprise : AMOPC

Néant ☐ *

I RELEVÉ DES PROVISIONS - AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES

A NATURE DES PROVISIONS		Montant au début de l'exercice		AUGMENTATIONS : dotations de l'exercice		DIMINUTIONS : reprises de l'exercice		Montant à la fin de l'exercice	
Provisions réglementées	Amortissements dérogatoires	600		602		604		606	
	Dont majorations exceptionnelles de 30 %	601		603		605		607	
	Autres provisions réglementées	610		612		614		616	
Provisions pour risques et charges		620		622		624		626	
Provisions pour dépréciation	Sur immobilisations	630		632		634		636	
	Sur stocks et en cours	640		642		644		646	
	Sur clients et comptes rattachés	650		652		654		656	
	Autres provisions pour dépréciation	660		662		664		666	
TOTAL		680		682		684		686	

B MOUVEMENTS AFFECTANT LA PROVISION POUR AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES

	Dotations		Reprises	
Immob. incorporelles	700		705	
Terrains	710		715	
Constructions	720		725	
Inst. techniques matériel et outillage	730		735	
Inst. générales agenc. am. divers	740		745	
Matériel de transport	750		755	
Autres immobilisations corporelles	760		765	
TOTAL	770		775	

C VENTILATION DES DOTATIONS AUX PROVISIONS ET CHARGES A PAYER NON DÉDUCTIBLES POUR L'ASSIETTE DE L'IMPOT
(Si le cadre C est insuffisant, joindre un état du même modèle)

1	Indemnités pour congés à payer, charges sociales et fiscales correspondantes	
2		
3		
4		
5		
6		
7		
Total à reporter ligne 322 du tableau n° 2033 B		780

II DÉFICITS REPORTABLES

Déficits restant à reporter au titre de l'exercice précédent (1)	982	
Déficits imputés	983	
Déficits reportables	984	
Déficits de l'exercice	860	
Total des déficits restant à reporter	870	

III DÉFICITS PROVENANTS DE L'APPLICATION DU 209C

Résultat déficitaire relevant de l'article 209C du CGI	995	
Déficits étrangers des PME antérieurement déduits (art 209C du CGI)	996	

IV DISTRIBUTIONS SOUMISES L'ARTICLE 235 TER ZCA

Montant total des sommes distribuées devant donner lieu au paiement de la contribution prévue à l'article 235 ter ZCA au titre de l'exercice	129	
V ENTREPRISES DE TRANSPORT INSCRITES AU REGISTRE DES TRANSPORTS (L3113-1 et L3211-1 du Code des Transports)	800	☐

VI DIVERS

Primes et cotisations complémentaires facultatives	381	
Cotisations personnelles obligatoire de l'exploitant *	380	
N° du centre de gestion agréé	388	
Montant de la TVA collectée	374	11 463
Montant de la TVA déductible sur biens et services (sauf immobilisations)	378	1 473
Montant des prélèvements personnels de l'exploitant	399	

(1) Cette case correspond au montant porté lignes 870 du tableau 2033D déposé au titre de l'exercice précédent

* Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice n° 2033-NOT.

ANNEXE DÉCLARATION 2033-D

Désignation de l'entreprise : AMOPC

31/12/2016

Détail des Autres Imputations

EXEMPLAIRE A CONSERVER PAR LE DECLARANT

**CONTRIBUTION ÉCONOMIQUE TERRITORIALE :
DÉTERMINATION DE LA VALEUR AJOUTÉE ET EFFECTIFS**

 Formulaire obligatoire (art. 53 A
du Code Général des Impôts)

Désignation de l'entreprise : AMOPC

 Néant ☒ *

Exercice ouvert le : 06112015

et clos le : 31122016

Durée en nombre de mois | 1 | 4 |

I - Production de l'entreprise

Ventes de marchandises	108	
Production vendue - Biens	109	
Production vendue - Services	141	
Production stockée	111	
Production immobilisée à hauteur des seules charges déductibles ayant concouru à sa formation	143	
Subventions d'exploitation reçues	113	
Autres produits de gestion courante hors quote-parts de résultat sur opération faites en commun	115	
Transferts de charges refacturées et transferts de charges déductibles de la valeur ajoutée	116	
Redevances pour concessions, brevets, licences et assimilés	118	
Plus-values de cession d'éléments d'immobilisations corporelles et incorporelles, si rattachées à une activité normale et courante	119	
Rentrées sur créances amorties lorsqu'elles se rapportent au résultat d'exploitation	153	
TOTAL 1	144	

II - Consommation de biens et services en provenance de tiers (1)

Achats de marchandises (droits de douanes compris)	121	
Variation de stock (marchandises)	122	
Achats de matières premières et autres approvisionnements (droits de douane compris)	123	
Variation de stock (matières premières et approvisionnements)	145	
Autres achats et charges externes à l'exception des loyers et redevances	125	
Loyers et redevances, à l'exception de ceux afférents à des immobilisations corporelles mises à disposition dans le cadre d'une convention de location-gérance ou de crédit-bail ou encore d'une convention de location de plus de 6 mois	146	
Charges déductibles de la valeur ajoutée afférente à la production immobilisée déclarée	128	
Autres charges de gestion courante hors quote-parts de résultat sur opérations faites en commun	148	
Moins-values de cession d'éléments d'immobilisation corporelles et incorporelles, si attachées à une activité normale et courante	150	
Taxes sur le C.A autre que la TVA, contributions indirectes (droits sur les alcools et les tabacs...), T.I.P.P.	133	
Fraction des dotations aux amortissements afférentes à des immobilisations corporelles mises à disposition dans le cadre d'une convention de location-gérance ou de crédit-bail ou encore d'une convention de location de plus de 6 mois	135	
TOTAL 2	152	

III - Valeur ajoutée produite

Calcul de la Valeur Ajoutée TOTAL 1 - TOTAL 2	137	
---	-----	--

IV - Cotisation sur la Valeur ajoutée des Entreprises

Valeur ajoutée de référence assujettie à la CVAE (reporter sur le 1330-CVAE-SD pour les multi-établissements et sur le 1329-DEF-SD)	117	
Si vous êtes assujettis à la CVAE et un mono établissement au sens de la CVAE (cf notice de la déclaration n° 1330-CVAE, alors compléter le cadre ci-dessous. Vous serez alors dispensé du dépôt de la déclaration n° 1330-CVAE-SD).		
Mono-etablissement au sens de la CVAE	020	
Chiffre d'affaires de référence CVAE	022	
Période de référence du 024 au 160	160	
Date de cessation	186	

V - Cotisation Foncière des Entreprises : qualification des effectifs

Effectifs moyens du personnel * :	376	
dont apprentis	657	
dont handicapés	651	
Effectifs affectés à l'activité artisanale	861	

(1) Attention, il ne doit pas être tenu compte dans les lignes 121 à 146, 148 et 133 des charges déductibles de la valeur ajoutée, afférente à la production immobilisée déclarée ligne 143 et portées en ligne 128.

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2033-NOT.

EXEMPLAIRE A CONSERVER PAR LE DECLARANT

6

COMPOSITION DU CAPITAL SOCIAL

DGFIP N° 2033-F 2016

Formulaire obligatoire
(art. 38 de l'annexe III du C.G.I.)

N° de dépôt

(liste des personnes ou groupements de personnes de droit ou de fait
détenant directement au moins 10 % du capital de la société)(1) Néant ☐ *

EXERCICE CLOS LE 3 1 1 2 2 0 1 6

N° SIRET 8 1 4 6 3 9 6 0 5 0 0 0 1 7

DÉNOMINATION DE L'ENTREPRISE AMOPC

ADRESSE (voie) 11 RUE DU COUVENT

CODE POSTAL 38100

VILLE GRENOBLE

NOMBRE TOTAL D'ASSOCIÉS OU ACTIONNAIRES PERSONNES MORALES DE L'ENTREPRISE	901		NOMBRE TOTAL DE PARTS OU D'ACTIONS CORRESPONDANTES	902	
NOMBRE TOTAL D'ASSOCIÉS OU ACTIONNAIRES PERSONNES PHYSIQUES DE L'ENTREPRISE	903	1	NOMBRE TOTAL DE PARTS OU D'ACTIONS CORRESPONDANTES	904	150

I - CAPITAL DÉTENU PAR LES PERSONNES MORALES :

Forme juridique Dénomination

N° SIREN (si société établie en France) % de détention Nb de parts ou actions

Adresse : N° Voie

Code postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination

N° SIREN (si société établie en France) % de détention Nb de parts ou actions

Adresse : N° Voie

Code postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination

N° SIREN (si société établie en France) % de détention Nb de parts ou actions

Adresse : N° Voie

Code postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination

N° SIREN (si société établie en France) % de détention Nb de parts ou actions

Adresse : N° Voie

Code postal Commune Pays

II - CAPITAL DÉTENU PAR LES PERSONNES PHYSIQUES :

Titre (2) M Nom patronymique RAIGUE Prénom(s) CHRISTIAN

Nom marital % de détention 100.00 Nb de parts ou actions 150

Naissance : Date N° Département Commune Pays

Adresse : N° 11 Voie CHEMIN DU COUVENT

Code postal 38100 Commune GRENOBLE Pays

Titre (2) Nom patronymique Prénom(s)

Nom marital % de détention Nb de parts ou actions

Naissance : Date N° Département Commune Pays

Adresse : N° Voie

Code postal Commune Pays

(1) Lorsque le nombre d'associés excède le nombre de lignes de l'imprimé, utiliser un ou plusieurs tableaux supplémentaires. Dans ce cas, il convient de numéroté chaque tableau en haut et à gauche de la case prévue à cet effet et de porter le nombre total de tableaux souscrits en bas à droite de cette même case

(2) Indiquer : M pour Monsieur, MME pour Madame, MLE pour Mademoiselle.

* Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice n° 2033-NOT.

EXEMPLAIRE A CONSERVER PAR LE DECLARANT

QUADRATUS Informatique



TRIBUNAL DE COMMERCE
GREFFE DU
COURRIER
- 1 SEP. 2017
GRENOBLE

N° 2065-SD
2016

IMPOT SUR LES SOCIETES

Exercice ouvert le	06112015	et clos le	31122016	Régime simplifié d'imposition	☒
Déclaration souscrite pour le résultat d'ensemble du groupe				Régime réel normal	☐
Si PME innovantes, cocher la case ci-contre					
Si option pour le régime optionnel de taxation au tonnage, art. 209-0 B (entreprises de transport maritime), cocher la case					

A IDENTIFICATION DE L'ENTREPRISE

Désignation de la société:	Adresse du siège social:
AMOPC	11 RUE DU COUVENT 38100 GRENOBLE
SIRET	8 1 4 6 3 9 6 0 5 0 0 0 1 7
Adresse du principal établissement:	Ancienne adresse en cas de changement:

REGIME FISCAL DES GROUPES

Les entreprises placées sous le régime des groupes de sociétés doivent déposer cette déclaration en deux exemplaires (art 223 A à U du CGI)

Date d'entrée dans le groupe de la société déclarante

Pour les sociétés filiales, désignation, adresse du lieu d'imposition et n° identification de la société mère:

SIRET

B ACTIVITE

Activités exercées	Si vous avez changé d'activité, cochez la case
--------------------	--

C RECAPITULATION DES ELEMENTS D'IMPOSITION (cf. notice de la déclaration n°2065)

1 Résultat fiscal	Bénéfice imposable à 33 1/3%	0	Bénéfice imposable à 15%	111	Déficit
2 Plus-values	PV à long terme imposables à 15%		Résultat net de la concession de licences d'exploitation de brevets à 15%		
PV à long terme imposables à 19%		Autres PV imposables à 19%		PV à long terme imposables à 0%	
				PV exonérées (art. 238 quinquies)	

3 Abattements et exonérations notamment en faveur des entreprises nouvelles ou implantées en zones d'entreprises ou zones franches

Entreprises nouvelles, art 44 sexies	☐	Jeunes entreprises innovantes	☐	Zones franches urbaines	☐	Pôle de compétitivité	☐
Entreprises nouvelles, art 44 septies	☐	Zone franche d'activité, art. 44 quaterdecies	☐	Autres dispositifs	☐	Zone de restructuration de la défense art. 44 terdecies	☐
Sociétés d'investissements immobiliers cotées	☐	Bénéfice ou déficit exonéré (indiquer + ou - selon le cas)		Plus-values exonérées relevant du taux de 15 %			

4 Option pour le crédit d'impôt outre-mer : dans le secteur productif, art. 244 quater W

D IMPUTATIONS (cf. notice de la déclaration n°2065)	
---	--

1. Au titre des revenus mobiliers de source française ou étrangère, ayant donné lieu à la délivrance d'un certificat de crédit d'impôt	
2. Au titre des revenus auxquels est attaché, en vertu d'une convention fiscale conclue avec un Etat étranger, un territoire ou une collectivité territoriale d'Outre-Mer, un crédit d'impôt représentatif de l'impôt de cet Etat, territoire ou collectivité.	

E CONTRIBUTION ANNUELLE SUR LES REVENUS LOCATIFS (cf. notice de la déclaration n° 2065)

Recettes nettes soumises à la contribution 2,50%	
--	--

Vous devez obligatoirement déposer votre déclaration n°2065 par voie dématérialisée. Le non respect de cette obligation est sanctionné par l'application de la majoration de 0,2% prévue par l'article 1738 du code général des impôts. Vous trouverez toutes les informations utiles pour télédéclarer sur le site www.impots.gouv.fr

Les notices des liasses fiscales sont désormais uniquement accessible sur le site www.impots.gouv.fr dans la rubrique Recherche de formulaires, numéros d'imprimés 2032 ou 2033, formulaires 2032-NOT ou 2033-NOT

Nom et adresse du professionnel de l'expertise comptable:	Nom et adresse du conseil:
CABINET BEDEL 48 Rue Bizanet 38000 GRENOBLE Tél: 04 76 54 18 22	
Nom et adresse du CGA ou du viseur conventionné:	Identité du déclarant:
N° d'agrément du CGA	Date: 24/03/2017 Lieu: GRENOBLE
Tél:	Qualité et nom du signataire: PRESIDENT
	Signature: RAIGUE CHRISTIAN

ANNEXE À LA DECLARATION N° 2065

F REPARTITION DES PRODUITS DES ACTIONS ET PARTS SOCIALES, AINSI QUE DES REVENUS ASSIMILES DISTRIBUES	
1	1
2	2
3	3
4	4
5	5
6	6
7	7
8	8
9	9
10	10
11	11
12	12
13	13
14	14
15	15
16	16
17	17
18	18
19	19
20	20
21	21
22	22
23	23
24	24
25	25
26	26
27	27
28	28
29	29
30	30
31	31
32	32
33	33
34	34
35	35
36	36
37	37
38	38
39	39
40	40
41	41
42	42
43	43
44	44
45	45
46	46
47	47
48	48
49	49
50	50
51	51
52	52
53	53
54	54
55	55
56	56
57	57
58	58
59	59
60	60
61	61
62	62
63	63
64	64
65	65
66	66
67	67
68	68
69	69
70	70
71	71
72	72
73	73
74	74
75	75
76	76
77	77
78	78
79	79
80	80
81	81
82	82
83	83
84	84
85	85
86	86
87	87
88	88
89	89
90	90
91	91
92	92
93	93
94	94
95	95
96	96
97	97
98	98
99	99
100	100

Montant global brut des distributions (1)		a	payées par la société elle-même		b	payées par un établissement chargé du service des titres	
Montant des distributions correspondant à des rémunérations ou avantages dont la société ne désigne pas le (les) bénéficiaire(s) (2)					c		
Montant des prêts, avances ou acomptes consentis aux associés, actionnaires et porteurs de parts, soit directement, soit par personnes interposées					d		
Montant des distributions					e		
autres que celles visées en (a),					f		
(b), (c) et (d) ci-dessus (3)					g		
					h		
Montant des revenus distribués éligibles à l'abattement de 40 % prévu au 2° du 3 de l'article 158 du CGI (4)					i		
Montant des revenus distribués non éligibles à l'abattement de 40 % prévu au 2° du 3 de l'article 158 du CGI					j		
Montant des revenus répartis (5)					Total (a à h)		

G	REMUNERATIONS NETTES VERSEES AUX MEMBRES DE CERTAINES SOCIETES
	(en millions de francs)
1987	1988
1989	1990
1991	1992
1993	1994
1995	1996
1997	1998
1999	2000
2001	2002
2003	2004
2005	2006
2007	2008
2009	2010
2011	2012
2013	2014
2015	2016
2017	2018
2019	2020
2021	2022
2023	2024
2025	2026
2027	2028
2029	2030
2031	2032
2033	2034
2035	2036
2037	2038
2039	2040
2041	2042
2043	2044
2045	2046
2047	2048
2049	2050
2051	2052
2053	2054
2055	2056
2057	2058
2059	2060
2061	2062
2063	2064
2065	2066
2067	2068
2069	2070
2071	2072
2073	2074
2075	2076
2077	2078
2079	2080
2081	2082
2083	2084
2085	2086
2087	2088
2089	2090
2091	2092
2093	2094
2095	2096
2097	2098
2099	2100
2101	2102
2103	2104
2105	2106
2107	2108
2109	2110
2111	2112
2113	2114
2115	2116
2117	2118
2119	2120
2121	2122
2123	2124
2125	2126
2127	2128
2129	2130
2131	2132
2133	2134
2135	2136
2137	2138
2139	2140
2141	2142
2143	2144
2145	2146
2147	2148
2149	2150
2151	2152
2153	2154
2155	2156
2157	2158
2159	2160
2161	2162
2163	2164
2165	2166
2167	2168
2169	2170
2171	2172
2173	2174
2175	2176
2177	2178
2179	2180
2181	2182
2183	2184
2185	2186
2187	2188
2189	2190
2191	2192
2193	2194
2195	2196
2197	2198
2199	2200
2201	2202
2203	2204
2205	2206
2207	2208
2209	2210
2211	2212
2213	2214
2215	2216
2217	2218
2219	2220
2221	2222
2223	2224
2225	2226
2227	2228
2229	2230
2231	2232
2233	2234
2235	2236
2237	2238
2239	2240
2241	2242
2243	2244
2245	2246
2247	2248
2249	2250
2251	2252
2253	2254
2255	2256
2257	2258
2259	2260
2261	2262
2263	2264
2265	2266
2267	2268
2269	2270
2271	2272
2273	2274
2275	2276
2277	2278
2279	2280
2281	2282
2283	2284
2285	2286
2287	2288
2289	2290
2291	2292
2293	2294
2295	2296
2297	2298
2299	2300
2301	2302
2303	2304
2305	2306
2307	2308
2309	2310
2311	2312
2313	2314
2315	2316
2317	2318
2319	2320
2321	23

[illegible]

H DIVERS

* NOM ET ADRESSE DU PROPRIETAIRE DU FONDS (en cas de gérance libre)

* ADRESSES DES AUTRES ETABLISSEMENTS (si ce cadre est insuffisant, joindre un état du même modèle)

CADRE NE CONCERNANT QUE LES ENTREPRISES PLACEES SOUS LE REGIME SIMPLIFIE D'IMPOSITION

REMUNERATIONS		MOINS-VALUES A LONG TERME IMPOSEES A 15%	
Montant brut des salaires, abstraction faite des sommes comprises dans les DADS et versées aux apprentis sous contrat et aux handicapés (a)	22 014	MVLT restant à reporter à l'ouverture de l'exercice	
		MVLT imputée sur les PVLT de l'exercice	
Rétrocessions d'honoraires, de commissions et de courtages (b)		MVLT réalisée au cours de l'exercice	
		MVLT restant à reporter	

• AMOPC
11 RUE DU COUVENT

38100 GRENOBLE

A handwritten signature in black ink, consisting of several fluid, overlapping strokes.

ANNEXE DU 06/11/2015 AU 31/12/2016

CABINET BEDEL

48 Rue Bizanet

38000 GRENOBLE

04 76 54 18 22

ANNEXE

SOMMAIRE

- COMPLEMENT D'INFORMATIONS RELATIF AU BILAN

Etat des immobilisations	X
Etat des amortissements	X
Etat des provisions	X
Etat des échéances des créances et des dettes	X
Fonds commercial	X
Evaluation des immobilisations corporelles	X
Charges à payer	X

- COMPLEMENT D'INFORMATIONS RELATIF AU COMPTE DE RESULTAT

Ventilation du chiffre d'affaires	X
-----------------------------------	---

NA = Non Applicable NS = Non significative

ANNEXE

Exercice du 06/11/2015 au 31/12/2016

Annexe au bilan avant répartition de l'exercice, dont le total est de 18 181.22 Euros et au compte de résultat de l'exercice présenté sous forme de liste, dont le chiffre d'affaires est de 57 315.48 Euros et dégageant un bénéfice de 93.87 Euros.

L'exercice a une durée de 14 mois, couvrant la période du 06/11/2015 au 31/12/2016.

Les notes et les tableaux présentés ci-après, font partie intégrante des comptes annuels.

- COMPLEMENT D'INFORMATIONS RELATIF AU BILAN -

Etat des immobilisations

Cf Dossier Fiscal

Etat des amortissements

Cf Dossier Fiscal

Etat des provisions

Cf Dossier Fiscal

Etat des échéances des créances et des dettes

Cf Dossier Fiscal

Fonds commercial

(Code du Commerce Art. R 123-186; PCG Art. 831-2/10)

Evaluation des immobilisations corporelles

La valeur brute des éléments corporels de l'actif immobilisé correspond à la valeur d'entrée des biens dans le patrimoine compte tenu des frais nécessaires à la mise en état d'utilisation de ces biens, mais à l'exclusion des frais engagés pour leur acquisition.

Charges à payer

Montant des charges à payer incluses dans les postes suivants du bilan	Montant
Autres dettes	277
Total	277

ANNEXE

Exercice du 06/11/2015 au 31/12/2016

- COMPLEMENT D'INFORMATIONS RELATIF AU COMPTE DE RESULTAT -

Ventilation du chiffre d'affaires net

(PCG Art. 831-2/14)

Répartition par secteur d'activité	Montant
RECETTES PRESTATIONS	57 315
Total	57 315

DETAIL LIASSE 2033-A

ACTIF	Exercice N 31/12/2016 14	Exercice N-1	Ecart N / N-1	
			Euros	%
MATIERES PREMIERES, APPROVISIONNEMENTS EN COURS DE PRODUCTION	3 889		3 889	
33500000 TRAVAUX EN COURS	3 889		3 889	
DISPONIBILITES	14 292		14 292	
51400000 CCP	14 031		14 031	
53000000 CAISSE	261		261	
TOTAL II	18 181		18 181	
TOTAL GENERAL	18 181		18 181	

DETAIL LIASSE 2033-A	
-----------------------------	--

PASSIF	Exercice N 31/12/2016 14	Exercice N-1	Ecart N / N-1	
			Euros	%
CAPITAL SOCIAL OU INDIVIDUEL	1 500		1 500	
10130000 CAPITAL SOCIAL	1 500		1 500	
RESULTAT DE L'EXERCICE (Bénéfice ou perte)	94		94	
TOTAL I	1 594		1 594	
FOURNISSEURS ET COMPTES RATTACHES	866		866	
40000000 FOURNISSEURS	866		866	
AUTRES DETTES	15 721		15 721	
43100000 SECURITE SOCIALE DUE	2 639		2 639	
43710000 CAISSE RETRAITE DUE	2 891		2 891	
44400000 ETAT IMPOT SUR LES BENEFICES D	17		17	
44510000 TVA RECUPERABLE SUR ACHATS	73		73	
44550000 TVA A PAYER	1 140		1 140	
44571000 TVA COLLECTEE SUR RECETTES	2 120		2 120	
45510000 COMPTE COURANT ASSOCIE	6 564		6 564	
46860000 CHARGES A PAYER	277		277	
TOTAL III	16 587		16 587	
TOTAL GENERAL	18 181		18 181	

DETAIL LIASSE 2033-B

	Exercice N 31/12/2016 14	Exercice N-1	Ecart N / N-1	
			Euros	%
PRODUCTION VENDUE DE SERVICES	57 315		57 315	
70612000 RECETTES PRESTATIONS 20%	57 315		57 315	
PRODUCTION STOCKEE	3 889		3 889	
71300000 VARIATION TRAVAUX EN COURS	3 889		3 889	
AUTRES PRODUITS	331		331	
79100000 AVANTAGES EN NATURE	331		331	
TOTAL DES PRODUITS D'EXPLOITATION	61 535		61 535	
AUTRES CHARGES EXTERNES	30 489		30 489	
60628000 CARBURANT	441		441	
60630000 PETIT OUTILLAGE	1 670		1 670	
60640000 FOURNITURES DE BUREAU	1 229		1 229	
61288000 LEASING DE VOITURES	899		899	
61388000 LOCATIONS DE VOITURES	63		63	
61400000 CHARGES CO PROPRIETE	1 800		1 800	
61520000 ENTRETIEN GENERAL	69		69	
61580000 ENTRETIEN MATERIEL ROULANT	14		14	
61600000 ASSURANCES	8 009		8 009	
62260000 HONORAIRES	1 167		1 167	
62270000 FRAIS D ACTES ET CONTENTIEUX	400		400	
62300000 PUBLICITE	366		366	
62510000 FRAIS DE DEPLACEMENTS	12 853		12 853	
62570000 FRAIS DE RECEPTION	944		944	
62600000 FRAIS DE PTT	336		336	
62700000 SERVICES BANCAIRES COMMISSIONS	212		212	
62810000 COTISATIONS PROFESSIONNELLES	16		16	
IMPOTS, TAXES ET VERSEMENTS ASSIMILES	460		460	
63120000 TAXE APPRENTISSAGE	150		150	
63330000 FRAIS DE FORMATION	127		127	
63511000 TAXE PROFESSIONNELLE	183		183	
REMUNERATIONS DU PERSONNEL	22 014		22 014	
64100000 SALAIRES	22 014		22 014	
CHARGES SOCIALES	8 317		8 317	
64510000 COTISATIONS URSSAF	6 628		6 628	
64531000 COTISATIONS RETRAITE CADRES	1 689		1 689	
TOTAL DES CHARGES D'EXPLOITATION	61 280		61 280	
1 - RESULTAT D'EXPLOITATION	256		256	
CHARGES FINANCIERES	145		145	
66100000 CHARGES FINANCIERES	145		145	
IMPOTS SUR LES BENEFICES	17		17	
69500000 IMPOT SUR LES BENEFICES	17		17	
2 - BENEFICE OU PERTE (Produits - Charges)	94		94	

" SOCIETE PAR ACTIONS SIMPLIFIEE AMOPC"

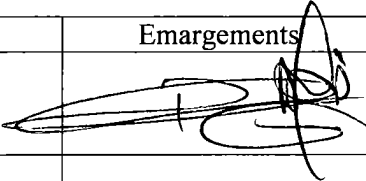
Société par actions simplifiée
Capital de 1 500 Euros
Siège Social 11 Chemin du couvent 38100 GRENOBLE
814 639 605 RCS GRENOBLE

----ooOoo----

PROCES VERBAL DES DELIBERATIONS DE L'ASSEMBLEE GENERALE

ORDINAIRE DU 30 JUIN 2017

FEUILLE DE PRESENCE

N°	Nom – Prénoms	Mandataires	Emargements
1	M. RAIGUE Christian	150	
	Total nombre de parts Total nombre de voix	150	

" SOCIETE SAS AMOPC "

Société par actions simplifiée
Capital de 1 500 Euros
Siège Social 11 RUE DU COUVENT 38100 GRENOBLE
814 639 605 RCS GRENOBLE

---ooOoo---

PROCES VERBAL DES DELIBERATIONS DE L'ASSEMBLEE GENERALE **ORDINAIRE DU 30 JUIN 2017**

L' actionnaire de la Société par actions simplifiée " AMOPC ", au capital de 1 500 euros divisé en 150 actions de 10 euros chacune, s'est réuni en assemblée ce jour, au siège social, afin de délibérer sur l'ordre du jour.

Il a été établie une feuille de présence qui a été émargée par le membre de l'assemblée entrant en séance.

La réunion est présidée par M. RAIGUE en sa qualité de président.

Le président arrête la feuille de présence et constate que l' actionnaire présent ou représenté possède 150 actions et qu'en conséquence, l'assemblée est régulièrement constituée et peut valablement délibérer.

Le président dépose alors sur le bureau et met à disposition, l'ensemble des documents nécessaires à la tenue régulière de la réunion, notamment :

- L'inventaire des valeurs actives et passives de la société au 31/12/16 ainsi que le bilan, le compte de résultat et l'annexe arrêtés le même jour,
- Le texte des résolutions
- Le rapport de gestion de la présidence
- Le rapport spécial de la présidence sur les conventions visées à l'article L 227-10 du Code de Commerce

L'assemblée générale constate que le président a satisfait à toutes les obligations légales et réglementaires concernant l'envoi et la tenue des documents destinés aux actionnaires.

Le président rappelle alors que l'ordre du jour de la réunion est ainsi conçu :

- Présentation du rapport de gestion de la présidence sur l'activité de la société et présentation, par le président, des comptes de l'exercice clos le 31/12/2016,
- Examen et approbation des comptes de l'exercice,
- Quitus au président,
- Affectation du résultat de l'exercice
- Rémunération du président
- Lecture du rapport spécial de la présidence sur les conventions visées à l'article L 227-10 du Code de Commerce - Approbation de ces conventions,
- Questions diverses.

Le président présente le rapport de gestion et donne lecture du rapport spécial sur les conventions visées à l'article L 227-10 du Code de Commerce.

Enfin le président déclare se tenir à disposition pour répondre à toutes questions qu'il jugerait utile de formuler.

Personne ne demandant la parole, les résolutions suivantes figurant à l'ordre du jour, sont mises aux voix :

PREMIERE RESOLUTION :

L'assemblée générale ordinaire, après :

- Présentation du rapport de gestion de la présidence sur la marche de la société et sur les comptes de l'exercice :

Approuve les comptes et le bilan de l'exercice clos le 31/12/2016, ainsi que les opérations traduites dans ces comptes et résumées dans ce rapport.

Cette résolution, mise aux voix, est : adoptée à l'unanimité

DEUXIEME RESOLUTION :

L'assemblée générale donne quitus entier et sans réserve au président de son mandat pour ledit exercice.

Cette résolution, mise aux voix, est : adoptée à l'unanimité

TROISIEME RESOLUTION :

L'assemblée générale décide d'affecter le résultat de l'exercice, soit un bénéfice s'élevant à la somme de 93.87 €, comme suit :

- au crédit du compte « autres réserves »	93.87 €

	93.87 €

Le compte « autres réserves » sera alors créditeur de 93.87 €.

Cette résolution, mise aux voix, est : adoptée à l'unanimité

QUATRIEME RESOLUTION :

L'assemblée générale décide de fixer la rémunération du président à la somme maximum de 1 916 € bruts mensuels plus remboursement de frais sur justificatifs.

Cette résolution, mise aux voix, est : adoptée à l'unanimité

CINQUIEME RESOLUTION :

L'assemblée générale constate l'absence de nouvelle convention entrant dans le champ d'application de l'article L 227-10 du Code de Commerce.

Cette résolution, mise aux voix, est : adoptée à l'unanimité

SIXIEME RESOLUTION :

Aucune question n'est intervenue.

Cette résolution, mise aux voix, est : adoptée à l'unanimité

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée. De tout ce que dessus, il a été dressé le présent procès-verbal qui est signé par le président et un actionnaire.

Signatures

A handwritten signature in black ink, consisting of several loops and a long horizontal stroke, positioned below the 'Signatures' heading.

" SOCIETE SAS AMOPC "

Société par actions simplifiée
Capital de 1 500 Euros
Siège Social 11 RUE DU COUVENT 38100 GRENOBLE
817 639 605 RCS GRENOBLE

----ooOoo----

RAPPORT DE GESTION DE LA PRESIDENCE A L'ASSEMBLEE GENERALE
ORDINAIRE DU 30 JUIN 2017

Cher actionnaire,

Nous vous avons convoqué, ce jour, en Assemblée générale Ordinaire annuelle, conformément aux prescriptions de la loi et des statuts de notre société, à l'effet de vous présenter un rapport sur son activité et ses résultats au cours de l'exercice clos le 31/12/2016 et de soumettre à votre approbation le bilan, le compte de résultat et les annexes dudit exercice.

PRESENTATION DU BILAN ET DES COMPTES :

Le montant total du bilan au 31/12/2016 s'élève à 18 181€.

EVENEMENTS INTERVENUS DEPUIS LA CLOTURE DE L'EXERCICE :

Nous vous informons qu'aucun évènement important n'est intervenu entre la date de la clôture de l'exercice et la date à laquelle le rapport est établi.

AFFECTATION DES RESULTATS DE L'EXERCICE :

L'assemblée générale décide d'affecter le résultat de l'exercice, soit un bénéfice s'élevant à la somme de 93.87€ comme suit :

- au crédit du compte « autres réserves €	93.87

	93.87 €

Le compte « autres réserves » sera alors créditeur de 93.87 €.

INDICATIONS LEGALES :

1- Présentation des comptes et méthodes d'évaluation

En ce qui concerne la présentation et les méthodes d'évaluation des comptes, nous vous signalons qu'aucune modification n'est intervenue

2- Frais de développement

Aucun frais de développement n'a été immobilisé au titre de l'exercice.

3- Filiales (+ de 50% du capital)

Nous vous précisons qu'au titre de l'exercice clos le 31/12/2016 nous n'avons acquis aucune participation de plus de 50%.

4- Participations

Nous vous précisons qu'au titre de l'exercice clos le 31/12/2016 nous n'avons acquis aucune participation.

5- Dépenses somptuaires

NEANT

Nous vous rappelons que tous les documents prescrits par la loi ont été tenus à votre disposition, au siège social, pendant les quinze jours qui ont précédé la présente réunion.

Compte tenu des explications qui précèdent, nous vous demandons de bien vouloir approuver les comptes de l'exercice écoulé, tels qu'ils vous ont été présentés, et consentir quitus à la présidence.

Le président,
MR RAIGUE Christian

Société par actions simplifiée
Capital de 1 500 Euros
Siège Social 11 rue du couvent 38100 grenoble
814 639 605 RCS GRENOBLE

---ooOoo---

RAPPORT SPECIAL DU CONSEIL D'ADMINISTRATION SUR LES CONVENTIONS
WISEES PAR L'ARTICLE L 227-10 DU CODE DE COMMERCE

Chers actionnaires,

En application de l'article L227-10 du code du commerce, nous portons à votre connaissance les conventions visées par la loi :

NEANT

Pour l' actionnaire,

Le président,
M. RAIGUE Christian

A handwritten signature in black ink, consisting of a large, stylized 'C' followed by a series of loops and a final flourish.